
Recommandations provisoires au sujet de la fermeture des écoles et des garderies

le 3 mai 2009 - 16:00 HAE

Le présent document est présenté par l'Agence de la santé publique du Canada suite à l'écllosion du virus de l'influenza H1N1 et vise à aider les autorités en matière de santé publique à prendre les mesures nécessaires. Ce document est fondé sur les observations scientifiques qui sont actuellement connues et sera modifié au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Objet

Le présent document fait des recommandations au sujet de la fermeture des écoles et des garderies suite à l'écllosion du virus de l'influenza H1N1 au Canada.

Contexte

Le contenu du présent document est basé sur les recommandations générales de l'annexe M (Lignes directrices sur les mesures de santé publique) du *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza dans le secteur de la santé*. Ces recommandations ont été interprétées en fonction de la situation qui prévaut au Canada.

Le *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza* a pour objectif de réduire au minimum, premièrement la morbidité grave et la mortalité en général, et, deuxièmement, les perturbations au sein de la société canadienne qui résulteraient d'une pandémie d'influenza.

Les données épidémiologiques actuelles sur les cas infectés par ce virus indiquent que les symptômes s'apparentent à ceux de la grippe saisonnière.

Recommandation provisoire

Compte tenu des objectifs du Canada en matière de lutte anti-pandémie et de la similarité des symptômes, **l'Agence de la santé publique du Canada ne recommande pas pour le moment la fermeture des écoles et des garderies**, et cela même si un cas d'infection est confirmé et identifié dans une école ou garderie. Il est important que les élèves et le personnel enseignant malades restent à la maison et qu'ils consultent un médecin au besoin.

Considérations

Lors d'une pandémie grave, la fermeture des écoles et des garderies pourrait être envisagée en association toutefois avec d'autres mesures d'« éloignement social ». Cette approche permettrait de ralentir la transmission de la maladie, d'atténuer la morbidité et la mortalité, de supporter les systèmes de santé et de toute autre infrastructure essentielle ainsi que de réduire l'impact économique jusqu'à ce qu'un vaccin soit prêt à être administré.

Compte tenu de la situation actuelle, c'est-à-dire de l'écllosion du virus de l'influenza H1N1 au Canada causant des symptômes légers à modérés et semblables à ceux de l'influenza saisonnière, la fermeture des écoles et des garderies, pour des raisons de santé publique, n'est pas recommandée pour le moment. La perturbation qui résulterait de ces mesures l'emporterait sur n'importe quels avantages potentiels.

Les écoles et les garderies devraient être encouragées à promouvoir les mesures hygiéniques de base servant à contrôler les infections, comme se laver les mains, se couvrir la bouche et le nez, lorsqu'on tousse et qu'on éternue en utilisant les techniques recommandées, et éviter, dans la mesure du possible, les contacts avec les personnes malades. Les élèves et le personnel enseignant devraient rester à la maison s'ils sont malades et consulter un médecin au besoin.

Il peut arriver que, dans une région, les autorités locales décident de fermer temporairement une école ou une garderie en raison, par exemple, du nombre insuffisant de personnel disponible. Si un établissement où sévit une maladie respiratoire est fermé, il faudrait recommander aux élèves renvoyés à la maison de ne pas se regrouper à d'autres endroits.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de santé publique, veuillez consulter l'annexe M (Mesures de santé publique) du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza, à : <http://www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/ann-m-eng.php>.